



COLLECTE SÉCURITAIRE DE DÉCHETS

GUIDE DES TRAVAILLEURS



Dangers au lieu de travail

Les éboueurs sont exposés à différents dangers en matière de santé et de sécurité.



Incidents possibles :

- ◆ Chutes en descendant d'un camion / d'une plate-forme / d'un véhicule en mouvement
- ◆ Frappé par un camion qui recule ou par une voiture qui circule
- ◆ Blessures au dos et aux épaules découlant de la manutention manuelle
- ◆ Pincement par le mécanisme hydraulique
- ◆ Perforations; coupures; égratignures; exposition chimique ou biologique; et contact avec des déchets projetés
- ◆ Glissements et trébuchements
- ◆ Coup de chaleur et engelure en raison de températures extrêmes



Gardez toujours trois points de contact pour monter dans le camion et en descendre.

Procédures de travail sécuritaires

- ◆ Faites une inspection avant usage au début de chaque quart de travail.
- ◆ Portez de l'équipement de protection individuelle.
- ◆ Soyez vigilant par rapport à la circulation et demeurez visible.
- ◆ Faites la collecte d'un côté de la route à la fois.
- ◆ N'approchez pas les points de serrement pendant le compactage des déchets.
- ◆ Ne pas demeurer sur la plate-forme pour une distance dépassant 300 m* à la fois.
- ◆ Lorsqu'un éboueur est debout sur la plate-forme, conduisez le camion:
 - ◆ à une vitesse maximale de 16 km/h*;
 - ◆ uniquement vers l'avant;
 - ◆ à très basse vitesse en passant sur des bosses ou dans des trous.
- ◆ Évitez de mettre le camion en marche arrière. Voir la page 5.

*Norme ANSI Z245.01-2012



Discutez des dangers qui s'appliquent à votre travail avec votre superviseur et vos collègues.



Inspection avant l'usage

Inspectez le camion au début de chaque quart de travail et signalez tout problème ou toute inquiétude à l'employeur. Consulter le manuel de l'utilisateur du fabricant pour obtenir une liste de contrôle détaillée.

INSPECTION AVANT L'USAGE (EXEMPLE)

- | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  |
| | PNEUS | | FREINS | | APPAREIL DE LEVAGE | | PHARES | | NIVEAU DES LIQUIDES | | SYSTÈME HYDRAULIQUE |
| <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> |  |
| | TROUSSE DE PREMIERS SOINS | | EXTINCTEUR D'INCENDIE | | PROTOCOLES D'URGENCE | | AVERTISSEUR SONORE DE RECU | | ESSUIE-GLACES | | CAMÉRA |



Marche arrière

Éviter de mettre le camion en marche arrière.

S'il faut reculer, le conducteur doit :

- ◆ effectuer une vérification visuelle de 360 degrés;
- ◆ maintenir un contact visuel avec le(s) collègue(s) en tout temps;
- ◆ **ARRÊTER** immédiatement si le collègue n'est pas visible.

Réduisez le risque en :

- ◆ réduisant la distance parcourue;
- ◆ reculant lentement;
- ◆ signalant le mauvais emplacement de déchets à votre employeur;
- ◆ planifiant le temps de collecte de façon à éviter la circulation intense;
- ◆ s'assurant que la caméra de recul, les détecteurs de recul, l'avertisseur sonore de recul et les feux clignotants fonctionnent bien.



CONSEIL

Lorsque vous êtes derrière le camion à ordures, assurez-vous que le conducteur vous voit en tout temps.

Que devrais-je porter?

CONSEIL

Un éboueur est exposé à tous les éléments météorologiques. Portez des vêtements convenables.



Comment s'adapter :

Temps chaud et ensoleillé 	Temps froid 	Pluie / Neige 
Portez des vêtements de couleur pâle et à manches longues, et un gilet réflecteur.	Portez plusieurs épaisseurs de vêtements faits de fibres synthétiques. Portez un chapeau d'hiver.	Apportez des vêtements de rechange. Portez un gilet réflecteur.
Portez des lunettes de soleil de sécurité.	Portez des vêtements foncés et un gilet réflecteur.	Assurez-vous d'avoir une bonne stabilité.
Portez un chapeau pour vous protéger contre le soleil et absorber la transpiration.	Assurez-vous d'avoir une bonne stabilité.	Ne portez pas un ensemble de pluie en caoutchouc.
Buvez beaucoup d'eau tempérée à 15 °C.	Faites attention à la glace et aux autres dangers de trébucher.	
Commencez les travaux tôt le matin.	Commencez les travaux plus tard dans la journée.	

Conseils pour la manutention

- ◆ Prévoyez une période d'échauffement avant votre quart de travail.
- ◆ Commencez à travailler à un rythme graduel.
- ◆ Utilisez des aides mécaniques lorsque cela est possible.
- ◆ Roulez les bacs à ordures lorsque cela est possible.
- ◆ Utilisez vos jambes et l'élan de votre corps pour manipuler des déchets.
- ◆ Travaillez de façon symétrique. Utilisez les deux mains pour soulever et transporter des déchets lourds.
- ◆ Assurez-vous de ne pas perdre pied en manipulant des déchets.
- ◆ Évitez de soulever et de transporter des bacs à ordures pleins.
- ◆ Un pied devrait faire face à la charge (sac d'ordures) et l'autre devrait faire face à la direction du mouvement (camion).
- ◆ Alternez la main utilisée et adoptez différentes techniques pour lancer des déchets :
 - ◆ Lancer de balle molle
 - ◆ Lancer d'arrière-main (une main ou deux)
 - ◆ Mouvement de coup droit
 - ◆ Lancer de marteau
- ◆ Lorsque vous manipulez des objets tranchants, placez-les dans le camion. Ne les lancez pas.



S'assurer de toujours plier les genoux de garder le dos droit, sans torsion, en manipulant les déchets.





Hygiène personnelle

- ◆ Lavez-vous les mains souvent, surtout avant de consommer des aliments ou des boissons.
- ◆ Évitez de placer les mains dans les yeux, la bouche ou les oreilles, ou près de ceux-ci.
- ◆ Traitez toute plaie / blessure immédiatement.
- ◆ Prenez une douche à la fin de la journée de travail.
- ◆ Lavez vos vêtements séparément.
- ◆ Consultez votre médecin au sujet de vaccins (tétanos ou hépatite).
- ◆ En cas de piqûre d'aiguille hypodermique usagée, rendez-vous à l'hôpital immédiatement où vous devrez subir un test et recevoir un traitement, au besoin.

Si un accident se produit

1. **Signalez l'accident** à votre employeur aussitôt que possible avant de quitter le lieu de travail, selon la procédure établie par votre organisme pour la déclaration des accidents.
2. Si vous obtenez des soins médicaux, vous devez en **informer votre fournisseur de soins de santé** (un médecin, par exemple) qu'il s'agit d'une blessure subie au travail. Le fournisseur remplira et enverra le(s) formulaire(s) nécessaire(s) à Travail sécuritaire NB.
3. **Remplissez le Formulaire 67 – Rapport sur l'accident ou la maladie professionnelle** avec votre employeur et envoyez-le à Travail sécuritaire NB dans les trois jours qui suivent une blessure qui entraîne ce qui suit :
 - ◆ des frais médicaux;
 - ◆ une perte de gains;
 - ◆ l'incapacité d'effectuer vos tâches de travail habituelles après l'accident.



Responsabilités des salariés

En vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, tout salarié doit :

- ♦ protéger sa santé et sa sécurité ainsi que celles de ses collègues;
- ♦ signaler tout danger à son employeur ou superviseur;
- ♦ utiliser l'équipement de protection individuelle quand il le faut;
- ♦ demander conseil et prêter sa collaboration au comité mixte d'hygiène et de sécurité ou au délégué à l'hygiène et à la sécurité;
- ♦ prêter sa collaboration à toute personne chargée de l'application de la *Loi* et de ses règlements.

Chacun est responsable
de sa propre sécurité ainsi
que de celle des autres.



Connaissez vos droits

Droit d'être informé : Tous les travailleurs, qu'ils soient nouveaux, transférés ou d'expérience, ont le droit d'être informés des dangers présents au travail, des procédures de travail sécuritaires et des procédures d'urgence.

Droit de participer : Tous les travailleurs ont le droit de participer à l'élaboration de solutions à des problèmes de santé et de sécurité, ainsi qu'à la détermination et à l'élimination des dangers au lieu de travail. Dans les lieux de travail ayant 20 travailleurs ou plus, un comité mixte d'hygiène et de sécurité aide à s'occuper des inquiétudes en matière de santé et de sécurité.

Droit de refus : Tous les travailleurs ont le droit de refuser d'effectuer un travail dangereux. Si vous doutez de votre sécurité au travail, suivez les étapes suivantes :

Première étape

Faites part de votre inquiétude à votre superviseur. Si le problème est résolu, reprenez le travail. **S'il n'est pas résolu, passez à la deuxième étape.**

Deuxième étape

Signalez le problème au comité mixte d'hygiène et de sécurité ou au délégué à l'hygiène et à la sécurité. **Si le problème n'est toujours pas résolu, passez à la troisième étape.**

Troisième étape

Appelez Travail sécuritaire NB et expliquez la situation. Ne reprenez le travail que lorsque vous estimez que la situation ne présente plus de danger.

Dans tous les cas, vous devriez demeurer au travail jusqu'à la fin de votre quart de travail.

Personne-ressource en matière de santé et de sécurité au sein de votre organisme : _____



1 800 999-9775

travailsecuritairenb.ca